



2017 DDCT 183 La Charte parisienne de la participation citoyenne.

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2001, la municipalité parisienne s'est attachée à associer les citoyens aux décisions publiques qui les concernent à travers notamment le respect de la Charte parisienne de la participation, adoptée en 2009.

Depuis 2014, la collectivité parisienne s'est dotée de nouveaux outils pour encourager encore davantage la participation et l'expression citoyenne. L'adoption d'une nouvelle Charte parisienne de la participation citoyenne vise à intégrer la nouvelle cartographie de la participation citoyenne, les attentes actuelles des citoyens en matière de démocratie locale, et à réaffirmer les engagements de la Ville de Paris en matière de participation. Cette charte est le résultat d'un processus de co-construction initié en mars 2017 et ayant rassemblé plus de 600 personnes : élus, associations, acteurs de la participation, membres des conseils de quartier et Parisiens.

La nouvelle Charte parisienne de la participation citoyenne rassemble ainsi les grands principes sur lesquels la Ville entend construire une culture de la participation commune, pour l'élaboration de ses politiques publiques.

La Charte contient 10 engagements pour garantir une participation de tous, libre et inclusive, accessible et lisible, pour bâtir un contrat participatif transparent et de qualité, garantissant la prise en compte des Parisiens dans la construction des politiques municipales, et pour faire vivre la culture de la participation dans la durée.

Réaffirmant le droit de chaque citoyen de se saisir des grands enjeux de la vie de la Cité, cette charte parisienne de la participation entend également renforcer la démocratie locale en généralisant les pratiques collaboratives, en reconnaissant l'expertise d'usage des habitant-e-s tout en respectant la bonne articulation démocratique entre le rôle des élus et celui des habitants.

Telle est la délibération que je vous propose d'adopter.

La Maire de Paris